

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - Fondations?
 - Caisses communales?
 - Biens d'église?
 - De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - De biens-fonds?
 - Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

16°. 280 florins

A En argent

B Des biens de la commune

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - Fondations?
 - Caisses communales?
 - Biens d'église?
 - De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - De biens-fonds?
 - Ou d'autres capitaux quelconques?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

125
N° 63

Réponses,

Pour l'école du hameau dit du bas du Chenit
3° en rang des Cinq qui renferme la Commune
du Chenit.

I.

Rapports Locaux
au bas du Chenit.

a. C'est un assemblage de maisons la plus part isolées.

b. Ce n'est qu'un de cinq districts de la Commune du Chenit, qui ont chacun leur école.

c. De la Paroisse & de l'Agence du Chenit.

d. District de la Vallée du Lac de Joux;

e. Canton du Léman;

1° Il y a 4. maisons dit sur les molards en haut du Brabus, à 1/4 d'heure de distance de l'école. 7. Enfants.

2° Le Brabus, à un quart d'heure de distance, un groupe, pays de maisons & quelques isolées le tout 12. maisons, 19. Enfants.

3° Vers Chen, Les Meylan, un groupe de maisons & quel'6.

a. 7. maisons, 28. Enfants.

4° Depuis les Meylan jus qu'aux Simon compris, deux

groupes de maisons & une isolée, 8. maisons, 4. Enfants.

5 minutes de distance de l'école.

5° Les Secoulère, 8. maisons y compris celle ou l'on tient l'école à peu de distance les unes des autres, 22. Enfants.

6° Les Golay, un groupe de maisons & quelques isolées, 7. maisons, 19. Enfants les plus éloignées, 10. minutes sans

les plus proches 5. minutes.

7° Sur les molards des Secoulère, 3. maisons distantes d'un quart d'heure, 7. Enfants

8° Le bout du bas du Chenit, un groupe de maisons & une isolée, 5. maisons, 11. Enfants, éloignés d'un petit

quart d'heure, 9. Enfants.

9° Les Reymond, à l'occident de l'Orbe, un groupe de maisons & maisons isolées jusqu'au Crêt aux Secoulère, de la longueur de demi quart d'heure, 16. maisons, 25. Enfants, éloignés d'un bon quart d'heure.

10° Le Crêt des Secoulère, 5. maisons, 3. Enfants un quart d'heure de distance de l'école.

En tout 77. maisons, & 142. Enfants.

NB. Il y a quelques maisons qui contiennent plusieurs ménages.

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

- 8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

- 9°. Durée de l'école chaque jour?

- 10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

4°

Il y a Cinq Ecoles dans cette Commune qui sont.

1°. Celle du Bas du Chenit.

2°. Chez les Liguët qui en est distante de demi Lieue.

3°. Le Sentier idem une lieue.

4°. à Lorient de l'orbe idem une lieue.

5°. Le Solliat idem s. quart d'heure.

I I.

Instruction.

5°

On enseigne l'alphabet, à épeller, à lire, à reciter le Catéchisme, à prier, à chanter les Psaumes, à écrire, enfin l'orthographe & l'arithmétique quand on peut.

6°

On la tient toute l'année, excepté aux semailles moissons, le plus fort des Ecoles est depuis la matin à Pâques, l'on fait tous les matins le Catéchisme pour les enfans de l'âge de 13 années jusqu'à qu'ils soient admis à la communion, on leur fait l'école, ou il en revient peu de ceux qui ont été aux catéchismes, mais on les fait lire tous les matins, et reciter leur Catéchisme.

7°

Les Psaumes, l'Ecriture Ste, Le Catéchisme d'ordonne retouché pour les écoles de charité de Lausanne, et Citoyen Pasteur ayant exigé qu'on se bornât à ce seul pour éviter la confusion.

8°

Il n'y en a point d'autre que l'usage des prières.

9°

Communément en hiver le Catéchisme et l'école dure 6 heures.

10°

Ils sont distribués en deux classes. La première Ceux qui savent lire & apprendre le Catéchisme & qui écrivent. Le Seconde Ceux qui ne peuvent pas lire d'eux-mêmes & qui ne peuvent pas encore étudier le Catéchisme.

I I I.

Relation Personnelles.

I I.

Instituteurs.

a. Par examen des aspirans, sous la direction du Pasteur & en présence du consistoire, ou l'on choisit le plus capable après quoi, on faisait par choix qu'on avoit fait au Baillif de Romandier, qui s'y conformoit ordinairement & en go au Régent sa Patente.

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

- 15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

b. Du Chenit.
c. Samuel Lecoulter.
d. 51. années.
e. une femme & 7. Enfans.

f. Depuis 14. années.

g. Chez lui artisan & labourer.

h. Il fait le service de l'Eglise à son tour, point d'autre office ni fonction.

12° Il y a 142. Enfans dès l'âge de 5. années en dedans dans son école, il n'y en a qu'environ 90. qui la fréquentent l'hyver, encore les uns peu souvent.

a. 15. à 20. En été } tant garçons que filles

I V.

Rapports Economiques.

13° a. L'école n'a point de bien fond.

b. non, ils sont uniquement Biens de la commune.

14° On ne paye rien.

15° a. Il n'y point de Bâtiment pour cette école

b. Le Régent fournit une chambre pour faire l'école et un fourneau qu'il chauffe pour le prix de dix écus petit par année que la commune lui paye.

c. C'est le Régent.

16° La pension a été jusqu'au nouvel an de L. 116. La commune a promis L. 2. de plus par mois.

A. En argent.

B. De la Bourse de la Commune uniquement.

Le Citoyen Régent de l'école du bas du Chenit dans la Paroisse du Chenit, prie d'observer, qu'avec une pension aussi chétive, il lui est impossible d'entretenir sa famille sans vaquer à d'autres occupations qui ne le détournent que trop des soins qu'il faudroit donner à une école si nombreuse.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

a.

b.

c.

d.

e.

f.

g.

h.

Nihil.

De la Bourse de la Commune.

Fait en deux Doubles pour être remis Chacun suivant l'ordre ci-près, au Chenit Le 19. Mars 1799

Samuel Le Coultre Régent
Du bas du Chenit.

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Réponses pour l'école du Soliat, la 1^{re} en rang, des cinq qui composent la Commune du Chenit.

Rapports Locaux.

No 64

1°. Le Soliat.

a. C'est un hameau de quatorze Maisons, fort propre ligne de l'autre.

b. C'est le chef lieu du hameau du Soliat, il appartient à la Commune du Chenit.

c. De la Paroisse de l'Agence du Chenit.

d. District de la Vallée du Lac de Joux.

e. Canton du Léman.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

1°. Le Soliat.

a. C'est un hameau de quatorze Maisons, fort propre ligne de l'autre.

b. C'est le chef lieu du hameau du Soliat, il appartient à la Commune du Chenit.

c. De la Paroisse de l'Agence du Chenit.

d. District de la Vallée du Lac de Joux.

e. Canton du Léman.

2°. L'Arrondissement de cette école, vis le chef lieu, est d'environ un quart d'heure d'étendue, dans la circonférence de 20 minutes, il y a dans les premières dix minutes, 14 Maisons; dans les secondes dix minutes, il y a 11 Maisons, ensemble, 31 Maisons.

3°. Le Soliat, hameau où est située l'école, à 1/2 Maisons; il a quarante deux enfants;

a. Vers chez Benjamin, 3 maisons; 6 enfants;

c. au Portu Let, 3 Maisons, 7 enfants;

d. L'Esperie, huit Maisons; sont cinq isolés, vingt enfants;

e. Vers chez Bezançon, 3 Maisons, huit enfants;

a. Eloignement des quatre endroits ci-dessus, peut être du chef lieu, sur une ligne, de huit à dix minutes environ;

b. Le nombre des enfants qui fréquentent l'école, du Soliat, chef lieu, est de 35.

Vers chez Benjamin 6

au Portu Let 6

L'Esperie est de 10

chez Bezançon 8

Total 65.

4°. Il y a cinq écoles dans cette Commune qui sont:

1°. Le Soliat, chef lieu;

2°. L'Orient du Orbe, distante d'un quart d'heure;

3°. Le bas du Chenit; et Abrassus, d'environ deux heures;

4°. Vers chez les Siguet, idem de deux heures;

5°. Le Soliat, idem 1/3 d'heure;

a. Dans nous, voyez ci-dessus;

II.

Instruction

5°. On enseigne l'Alphabet, à Epallen, Lire, Ecrire; Crier Dieu, le Catéchisme, le chant des Psaumes, à Chiffres; pour ceux qui en ont les dispositions; les Principes de la Religion, à ceux qui se préparent, à la Communion.

6°. Des le 1. 9. jusqu'à 8 heures, l'école a lieu régulièrement tous les jours, excepté le Samedi, qu'il y a un catéchisme à l'église, & dure environ 6 heures, 3 avant midi, & 3 après, en été, si il y a que trois ou quatre écoles par semaines, s'ajoutent dans le temps des ouvrages de la Campagne; elles durent alors deux heures, ou davantage, suivant le nombre d'enfants qui s'y trouvent.